

Comité des statistiques6^e réunion

5 mars 2014 (16h30)

Londres (Royaume-Uni)

Ordre du jour provisoire**Point****Document**

1. **Ordre du jour – à adopter** SC-31/13 Rev. 2

2. **Président et vice-président pour 2013/14 – à nommer** verbal

Le Comité nommera un président et un vice-président pour 2013/14, qui, conformément au mandat du Comité, seront nommés parmi des représentants de catégories de Membres différentes. Les précédents indiquent que le président devrait être élu parmi les Membres importateurs et le vice-président parmi les Membres exportateurs.

3. **Rapport sur la réunion du 6 mars 2013 – à approuver** [SC-30/13](#)

4. **Respect du Règlement sur les statistiques – à examiner** [SC-32/14](#)

Le Chef des opérations fera rapport sur le respect du Règlement sur les statistiques et les mesures prises à la suite de la dernière réunion à l'égard des pays qui ne respectent pas le règlement. S'agissant du Viet Nam, le Chef des opérations fera rapport sur les réponses faites aux demandes de données sur la production et le commerce de l'Arabica et du Robusta.

Le Comité examinera la création d'un groupe spécial comprenant des pays Membres qui n'appliquent pas le Règlement sur les statistiques afin de trouver les moyens d'améliorer leurs performances, comme le prévoit le programme des activités de l'Organisation pour 2013/14 (voir document [ICC-111-30](#))

5. Exportations à destination des pays exportateurs – à examiner [SC-33/14](#)

Le Chef des opérations présentera un rapport sur les exportations de toutes les formes de café à destination des pays exportateurs, y compris les réexportations à partir des pays importateurs. Il fera également rapport sur les contacts pris avec un groupe de travail électronique mis en place en 2012 pour obtenir des informations sur l'utilisation du café importé par les pays exportateurs.

6. Exportations de café biologique et de cafés différenciés – à examiner [SC-34/14](#)

Le Chef des opérations présentera un rapport sur les exportations de café biologique, par origine et par destination, y compris des données reçues du Pérou. Il fera également rapport sur les informations fournies, sur une base volontaire, par les Membres exportateurs sur le commerce des cafés différenciés et sur les contacts avec les agences de certification pour obtenir des données sur leurs programmes de certification, conformément à la demande formulée à la dernière réunion.

7. Suivi des stocks et des réserves de café vert – à noter [SC-35/14](#)

Le Comité examinera les résultats de l'enquête de la Fédération européenne du café sur les stocks et réserves de café vert. Des informations sur les réserves d'autres pays importateurs seront fournies lorsqu'elles sont disponibles. Le Chef des opérations fera rapport.

8. Assistance technique – à examiner verbal

Le Chef des opérations fera rapport sur les plans d'ateliers futurs concernant le respect du Règlement sur les statistiques comme prévues dans le Programme des activités pour 2013/14. Il fera également rapport sur l'utilisation d'une vidéo produite en septembre 2013 pour servir de "manuel permanent sur les statistiques" pour les Membres exportateurs et sur l'actualisation des tableurs du projet "Outil quantitatif d'évaluation de la compétitivité des régions de caféiculture" pour fournir une méthode standard de calcul des coûts de production.

9. Questions diverses – à examiner verbal

Réunions avec des experts : Le Chef des opérations fera rapport sur les réunions informelles tenues avec des experts pour examiner la question de la fourniture et de la fiabilité de données statistiques

Ordre du jour du Comité des statistiques : Le Chef des opérations invitera les Membres à examiner la préparation des rapports et points de l'ordre du jour permanent du Comité

10. Prochaine réunion – à noter verbal

La prochaine réunion se tiendra à Londres (Royaume-Uni) pendant la 113^e session du Conseil (22 au 26 septembre 2014).

| DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Règlement sur les statistiques - Certificats d'origine (ICC-102-9) |
| Règlement sur les statistiques - Rapports statistiques (ICC-102-10) |
| Règlement sur les statistiques - Prix indicatifs (ICC-105-17) ICC-105-17 Add.1 (Prix indicatif composé et prix de groupe de l'OIC : Part de marché et pondération de chaque groupe En vigueur à compter du 1 octobre 2013) |
| Mandats des comités et organes consultatifs ICC-110-13 |
| Facteurs de conversion du café torréfié, décaféiné, liquide et soluble |
| Liste des pays exportateurs et de leurs codes, de leurs agents de certification OIC et de leurs ports d'exportation agréés (ICC-106-3) |
| Concepts et variables applicables aux données et utilisés dans les statistiques de l'Organisation (WP-Board 934/03) |